

### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



### Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'administration	
Date de réception 08/07/2016	Dossier complet le	N° d'enregistrement F01116P0119
33,3172313		10111010113
	1. Intitulé du projet	
Réalisation d'une opération de logements	à Sartrouville (78) comprenant une surface de loca	ury vides "code du travail"
realisation d'une operation de logements	a dantiouville (70) comprehant dife surface de loca	ida vides code da travali .
	ification du maître d'ouvrage ou du pétitionna	ire
2.1 Personne physique	Dránova	
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale	Bouygues Immobilier	
Dénomination ou raison sociale	Bodygues IIIIIIobilioi	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Yann AUBRY - Directeur du Développement U	JrbanEra
RCS / SIRET   5   6   2   0   9   1   5   4	Forme juridique	Société anonyme
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire n'	°1
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-	-2 du code de l'environnement et
	limensionnement correspondant du proiet	
N° de rubrique et sous rubrique 36°	Caractéristiques du projet au regard des	
30	Travaux ou constructions soumis à permis de condotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLI	
	tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas	
	environnementale.	anna alamanna Handuskian auda
	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusie une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres o	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	carrés.	and of monocine a 10 000 monoc
		and of interiorist a 10 doc mondo
	4. Caractéristiques générales du projet	
	carrés.	
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet	4. Caractéristiques générales du projet	
4.1 Nature du projet  Le projet consiste en la réalisation de :	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du s	
4.1 Nature du projet  Le projet consiste en la réalisation de :	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du projet la la rubrique 8.1 du projet la la rubrique 8.1 du projet la rubrique 8.1 du pro	
4.1 Nature du projet  Le projet consiste en la réalisation de :  Logements en accession à la prop  Logements sociaux : 2 966 m² SD  Une surface de 1 247 m² SDP de	4. Caractéristiques générales du projet laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du soriété : 8 639 m² SDP, pour 140 logements P, pour 50 logements locaux vides « code du travail » à destination d'act	formulaire
4.1 Nature du projet  Le projet consiste en la réalisation de :  Logements en accession à la prop  Logements sociaux : 2 966 m² SD  Une surface de 1 247 m² SDP de  205 places de stationnement en ir	4. Caractéristiques générales du projet daire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du soriété : 8 639 m² SDP, pour 140 logements P, pour 50 logements locaux vides « code du travail » à destination d'actofrastructure	formulaire
4.1 Nature du projet  Le projet consiste en la réalisation de :  Logements en accession à la prop  Logements sociaux : 2 966 m² SD  Une surface de 1 247 m² SDP de	4. Caractéristiques générales du projet daire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du soriété : 8 639 m² SDP, pour 140 logements P, pour 50 logements locaux vides « code du travail » à destination d'act offrastructure rien	formulaire

4.2 Objectifs du projet
Le projet s'insère dans un tissu urbain mixte composé de logements collectifs, d'activités et de pavillonnaire.  Conformément aux souhaits de la Ville, ce projet permettra d'engager la requalification du quartier de la future gare "Sartrouville - Val Notre Dame" (ligne tangentielle Nord) en créant une offre de logements diversifiés et animés ainsi que des services sur l'avenue Clemenceau.  Le projet permettra de recréer une trame urbaine lisible.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation
Le démarrage des travaux est prévu au 3eme trimestre 2017. La livraison des bâtiments est prévue pour le T3 2019.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le projet se compose d'un ensemble résidentiel, et des locaux en RDC à destination d'activités de services sur l'avenue Clemenceau.  Les places de stationnement sont intégrées à l'opération en infrastructure, à l'exception de 15 places en aérien à destination de la future clientèle des locaux de services.  Le projet résidentiel sera conforme à la RT 2012-10% et labellisé NF Habitat HQE 1 point.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité administrativ dossier(s) d'autorisation(s).				
Le projet de construction sera soumis à u Les 3 pavillons existants feront l'objet d'u démolir associé à la demande de PCVD.	ine demande de permis de démolir,	ou le cas éché		mande de permis de
<b>4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure</b> Demande d'examen préalable à la réalisation			code de l'Env	vironnement)
F	(			,
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) d	e l'opération -	préciser les u	unités de mesure utilisées
Grandevi	rs caractéristiques			Valeur
Terrain d'assiette de l'opération Surface de plancher totale Nombre d'étages maximum Nombre de bâtiments Nombre de place de stationnement Nombre de niveaux de sous-sols			8 407 12 85: R + 5 4 bâtii 220 pl 1 nive	2 m² SDP ments laces
4.6 Localisation du projet	48.941164			
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. <u>2</u> ∘ <u>1</u>	9 ' 139 ''	Lat. <u>48</u> ° <u>94</u> ' <u>11</u> " <u>64</u>
31 à 35 B rue de Thann 48 à 50 avenue Clemenceau	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et			_
78500 Sartrouville	Point de départ :			_ Lat ° ' "
	Point d'arrivée :	Long°_	_'_"_	_ Lat ° ' "
	Communes traversées :			
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio	on d'une installation ou d'un ouvro	age existant ?	•	Oui Non X
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	de d'impact '	?	Oui Non
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au	utorisé ?			
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program	ıme de travaux ?			Oui Non X
Si oui, de quels projets se compose le	e programme ?			

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'assiette de projet est en partie sur des parcelles nues, à l'exception d'un pavillon R+1 abandonné (100 m²), appartenant à la ville de Sartrouville, pour 6430 m² d'assiette foncière. Le périmètre de projet intègre également 3 parcelles sur lesquelles sont implantés 3 pavillons à usage d'habitation (604 m² sur 1 977 m² d'assiette foncière).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui X Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Le PLU de Sartrouville approuvé le 21 septembre 2006 a fait l'objet de plusieurs modifications dont la dernière en date a été approuvée le 21 novembre 2013.

Les terrains concernés par le projet sont situés en zone UG.

Une modification de PLU est en cours afin d'autoriser le projet de construction envisagé.

La modification de PLU sera applicable en décembre 2016.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui	Non	Х

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact">http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact</a>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?  si oui, est-il prescrit ou		X	
approuvé ?  dans un site ou sur des sols pollués ?		X	Des études de sols ont été réalisées en novembre 2015 sur les parcelles appartenant à la Ville de Sartrouville. Les investigations ont mis en évidence la présence de poches de pollution (métaux lourds) nécessitant l'évacuation des terres en ISDN sur le site, mais ne dépassant pas les seuils réglementaires retenus. (voir annexe n°10)
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche est situé en Seine Saint Denis à plus de 20 km.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	L'église Saint-Martin de Sartrouville, qui fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques, est située à 1.5 km du site.

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines (	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	Le projet n'engendrera pas de prélèvements d'eau directement dans la nappe ou les sous-sols et sera raccordé au réseau de distribution de la commune.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Le projet n'engendre pas de drainage des masses d'eau souterraines. Par ailleurs les bâtiments seront pourvus de cuves de récupération d'eaux de pluie pour éviter les rejets massifs dans les réseaux de la ville.
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?	x		Nous prévoyons l'évacuation en décharge des matériaux issus des démolitions.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		La construction sera réalisée à partir de matériaux neufs.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités		X	Le site, localisé en zone urbanisée à proximité de la future ligne tangentielle nord (aujourd'hui exploitée pour le fret), ne compte pas d'éléments remarquables ou particuliers du point de vue de la biodiversité et de la qualité des espaces extérieurs.  Le projet élaboré s'inscrit dans une volonté d'aménagement paysager de la voie nouvelle de desserte ainsi que des toitures et cœurs d'ilot.
	écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet de construction vient s'implanter sur des parcelles nues ne faisant l'objet d'aucune exploitation particulière.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	La commune ne fait pas l'objet d'un PPRT.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	La commune ne fait pas l'objet d'un PPRT.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	Les émergences de bruit des immeubles respecteront le cadre de la réglementation afin de ne pas nuire à l'environnement du projet. Le terrain d'assiette du projet est situé en bordure de l'avenue Clemenceau qui est classée catégorie 3 au bruit et de la voie routière.  Une étude acoustique a été menée pour déterminer les isolations conformes et nécessaires au confort des futurs usagers (voir annexe n°7).
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	Durant leurs phases d'exploitation, les bâtiments ne prévoient que l'éclairage extérieur minimum nécessaire à la bonne circulation des personnes. L'éclairage des logements sera lié à la présence de sorte qu'ils soient éteints durant la nuit.  Les sources lumineuses pouvant impacter les immeubles sont celles des espaces publics.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	Aucun rejet hydraulique d'activité ne sera fait dans le milieu naturel. L'ensemble des bâtiments sera raccordé aux réseaux d'eaux usées de la ville de Sartrouville. Les eaux pluviales feront l'objet d'une limitation du débit de fuite.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	En phase exploitation, la production de déchets non dangereux correspond classiquement à celle de logements. Ces déchets seront pris en charge par le réseau de tri et de ramassage de la collectivité.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	L'environnement immédiat du projet est caractérisé par un tissu urbain hétéroclite, de collectifs, d'activités et de pavillonnaire. En ce sens le patrimoine naturel et paysager n'est pas remis en question. Le travail de l'architecte et du paysagiste, dans le respect des règles d'urbanisme, garantissent une bonne intégration du projet dans le patrimoine architectural de la ville.
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	Le projet s'inscrit dans une démarche de requalification urbaine du quartier de la future gare Sartrouville-Val Notre Dame, en concertation avec la ville de Sartrouville. Le projet va créer de la mixité sociale et une animation sur l'avenue Clemenceau avec la création d'activités de services.  Il est également créateur d'une continuité urbaine à travers la création d'un lien entre les différents quartiers et la création, à terme, de cheminements piétons et véhicules.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?	
Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :	
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :	
Non Stout, dectivez lesqueis.	
7. Auto-évaluation (facultatif)	
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
Nous pouvons estimer que le projet ne nécessite pas la réalisation préalable d'une étude d'impact notamment en raison des éléments suivants :	
• Le terrain d'assiette du projet ainsi que son environnement immédiat sont déjà urbanisés et ceinturés par des voies de	
circulation. Le projet vient s'inscrire dans un tissu urbain constitué.  • Un grand nombre d'études préalables ont été menées depuis 1 an (voir annexes). Suite à ces analyses fines, le projet	
urbain élaboré intègre parfaitement l'ensemble des impacts sur l'environnement immédiat (trafic routier, flux de personnes, gestion des terres, protection de la biodiversité, développement de la mixité sociale et fonctionnelle,). Parallèlement, il garantit aux	1
futurs usagers une qualité de vie optimale, à travers la prise en compte des contraintes et nuisances inhérentes à la situation	
<ul> <li>(proximité voie de la future ligne tangentielle nord et l'avenue Clemenceau)</li> <li>Le projet ne s'inscrit dans aucune des zones de protection du patrimoine naturel, urbain ou paysager ni dans les zones</li> </ul>	
sensibles au titre de l'humidité, ou des risques technologiques. Il a été pensé dans le respect de l'intégration urbaine au site, avec un travail architectural mené sur les épannelages et la perception de la densité.	
<ul> <li>En outre, il sera apporté un grand soin à la phase d'exécution comme d'exploitation des bâtiments. La certification</li> </ul>	
logement RT 2012-10% et label NF Habitat HQE 1 point garantissent une qualité environnementale et une performance énergétique des bâtiments.	

### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum. 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×

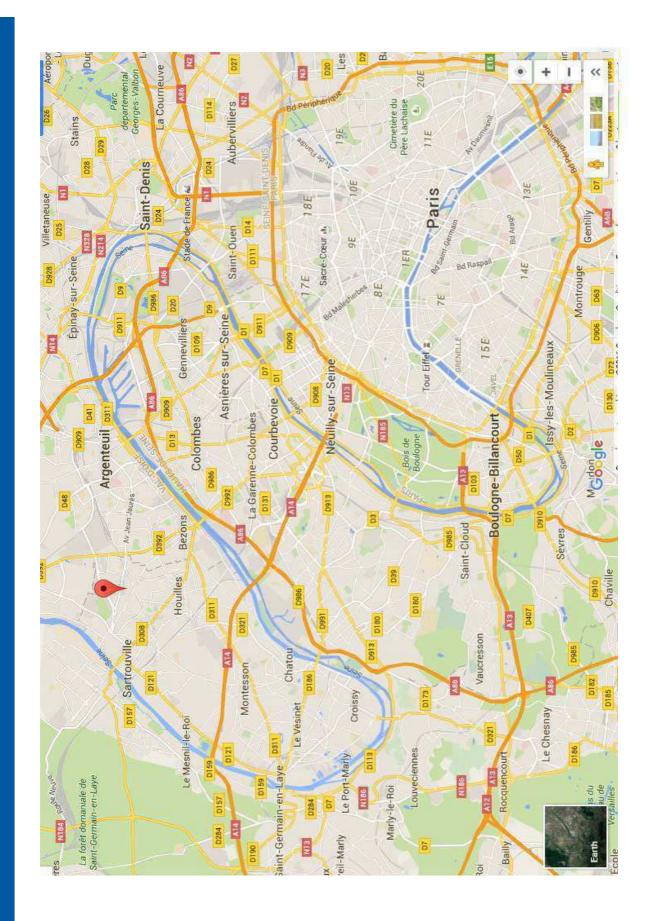
### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

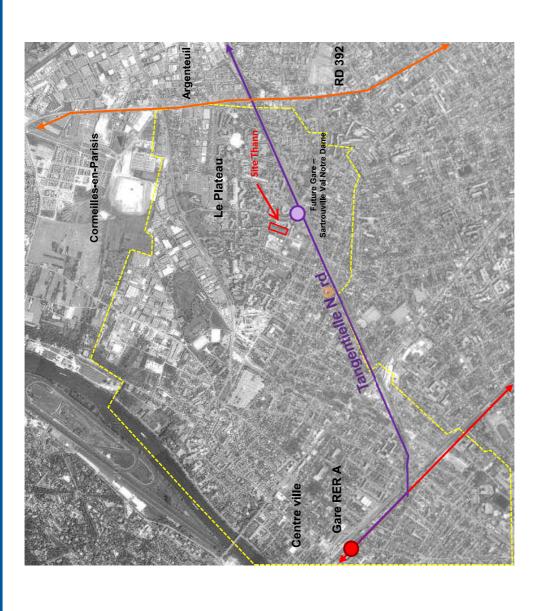
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet 7. Etude circulation 8. Etude acoustique 9. Étude géotechnique 10. Étude pollution

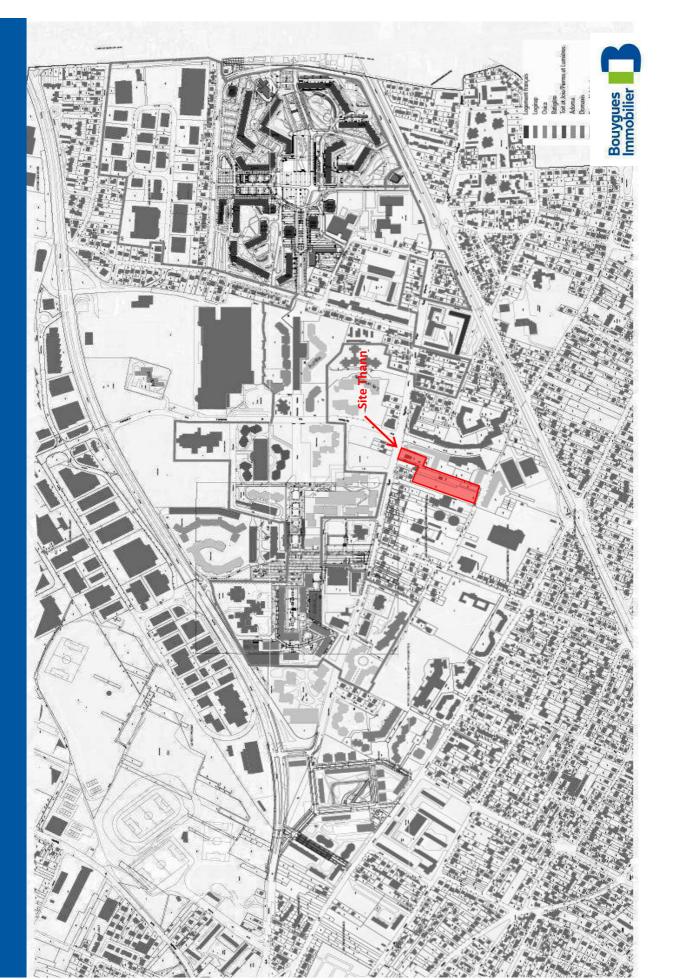
### P. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X Fait à Issy les Moulineaux Ie, 9 juillet 2016 Signature

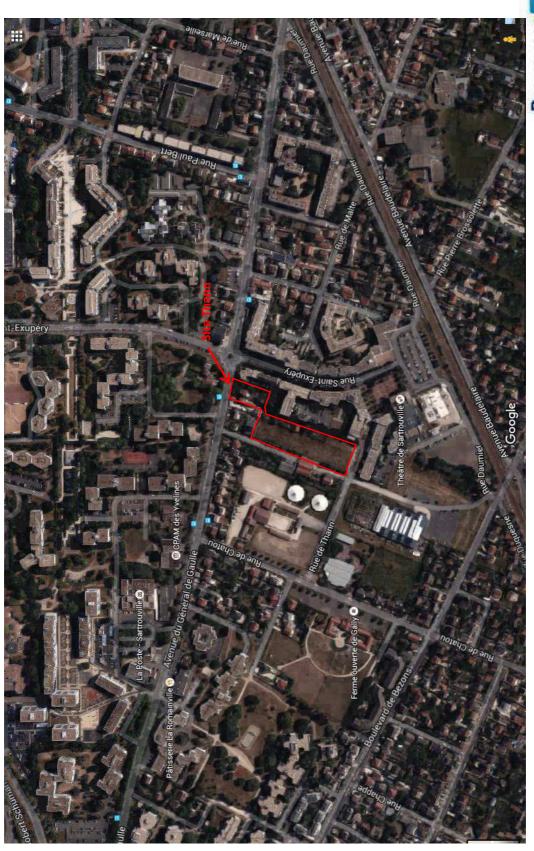
## ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION





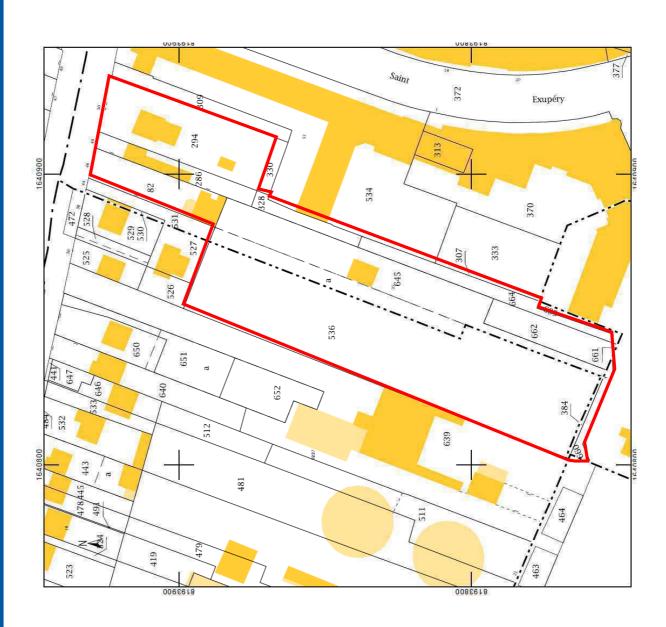
# LE SITE - À PROXIMITÉ IMMÉDIATE DE LA FUTURE GARE





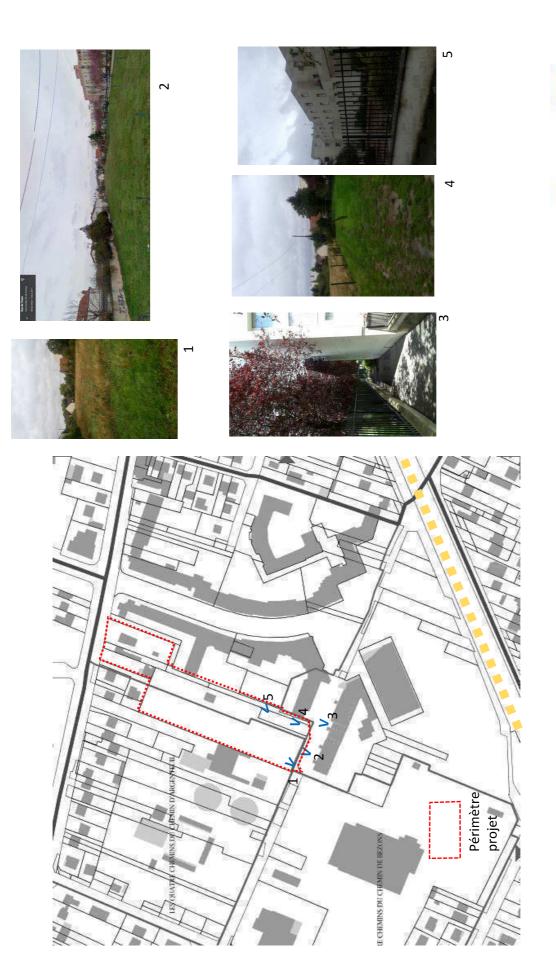






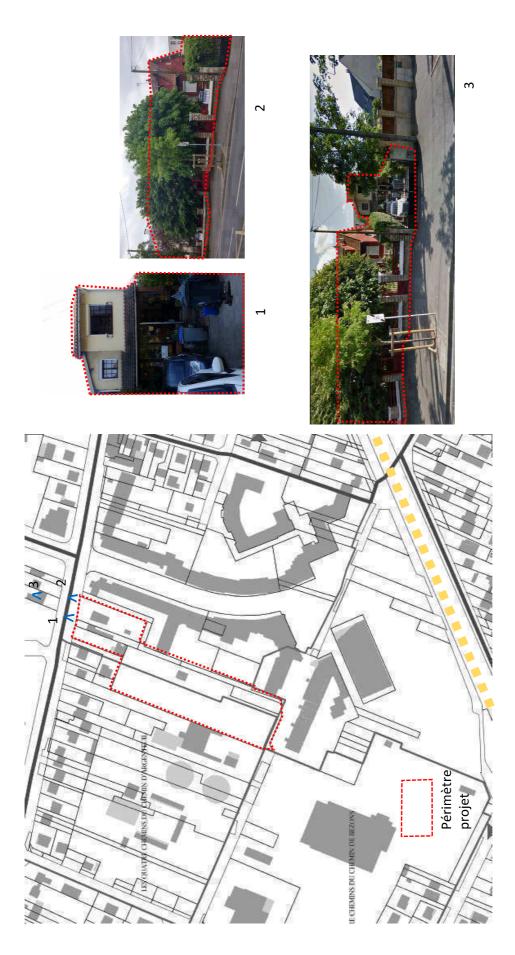
## ANNEXE 3 - PHOTOGRAPHIE DE LA ZONE D'IMPLANTATION

# ELÉMENTS D'INSERTION URBAINE - FRANGE SUD EST





# ELÉMENTS D'INSERTION URBAINE - FRANGE NORD



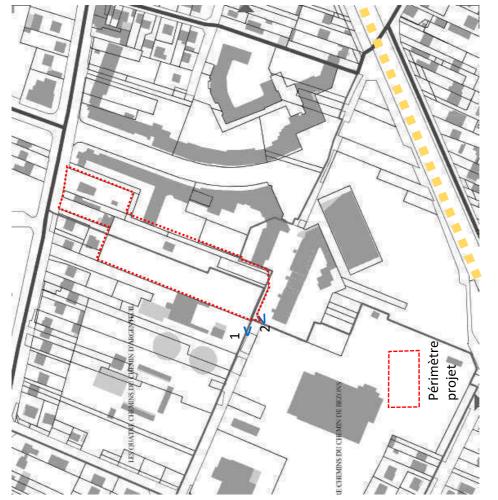


# ELÉMENTS D'INSERTION URBAINE - FRANGE OUEST









7

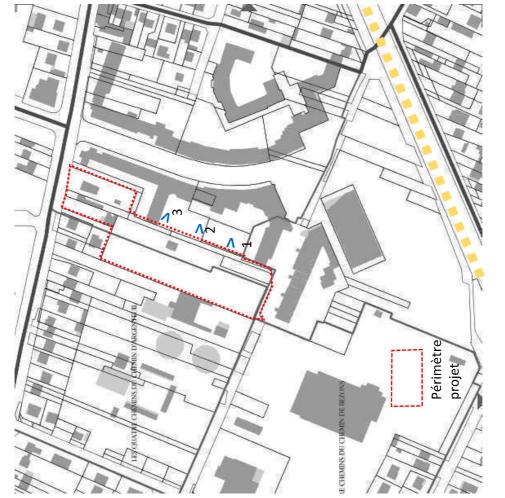












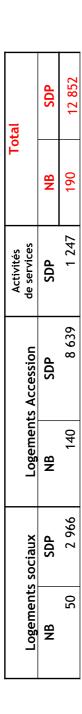


### ANNEXE 4 - PLAN DU PROJET





### **PROGRAMMATION**



	Logements sociaux	Logements Accession	Activités de services	Total
Stationnement	50	140	30	220
dont aérien			15	15

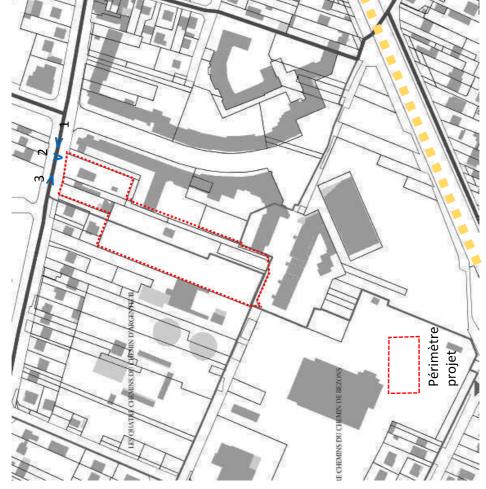


### ANNEXE 5 - PLAN DES ABORDS DU PROJET

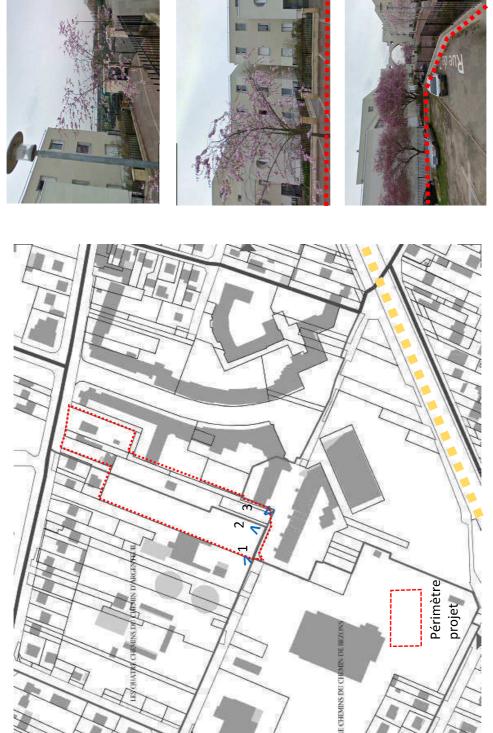






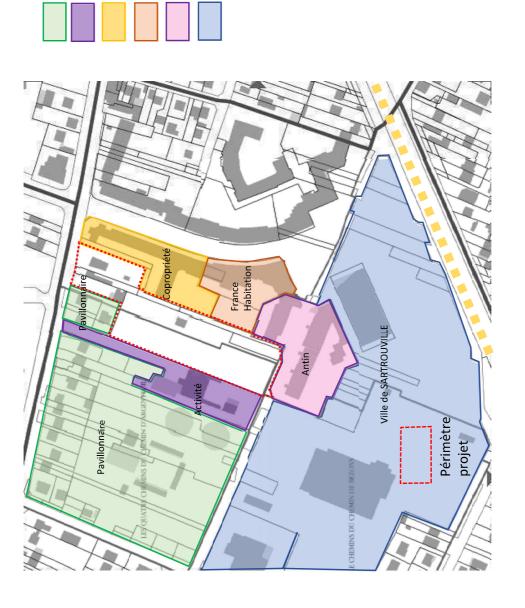


# ELÉMENTS D'INSERTION URBAINE - RUE DE THANN





## FONCIER DES TERRAINS AVOISINANTS



Ville de SARTROUVILLE

France Habitation

Antin

Copropriété

Pavillonnaire

Activité



## HAUTEUR DES BATIMENTS EXISTANTS



